

LE JOURNAL DE LA REPUBLIQUE

portant nomination du Président du Conseil
d'Administration de la Banque Dahoméenne
de Développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 novembre 1960 portant Constitution
de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant Formation
du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 62-143/PR du 20 Mars 1962 fixant les
attributions du ministre des Finances et du Travail ;

VU le Décret n° 62-148/PR/AFR du 28 Mars 1962 portant
nomination du Président du Conseil d'Administration
de la Banque Dahoméenne de Développement ;

Sur proposition du Ministre des Finances et du Travail ;

Le Conseil des Ministres Entendu ;

D E C R E T :

Article 1er - Monsieur Michel GILBERTON, Directeur Général
des Finances, est nommé Président du Conseil d'Administration
de la Banque Dahoméenne de Développement, en remplacement de
M. Gaston de SOUZA.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./-

PORTO-NOVO, le 5 AVRIL 1962

AMLIATIONS :

P.R.	5
S.G.S.	4
M.D.	8
ministres.....	13
J.O.	1
Intéressé.....	1

VU :

P. Le Ministre des Finances
et du Travail absent,
Le Ministre de la Justice et
de la Législation chargé de l'intérim,

J. KEKE -